

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice



**Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre
l'Exclusion (TAAZOUR)**



Avis de Demande de Consultation

Pays : Mauritanie

Nom du Bénéficiaire : Localités de Tin Gadoum et Mayouchayed dans la commune de Bareina

Source de financement : TAAZOUR

Référence : Consultation : N° 34/ AD HOC / 2025

Intitulé du Marché : Fourniture de produits alimentaires pour 2 localités dans la commune de Bareina

1. Cette Demande de Consultation fait suite à la publication du PAA le 19/05/2025.
2. La Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR) sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la Consultation citée en référence.
3. Les Candidats éligibles intéressés peuvent retirer le Dossier de consultation qui est annexé à l'avis publié au niveau du site de publication. Toutefois, si un candidat retire le dossier dans l'intention de soumissionner, il doit informer TAAZOUR à l'adresse e-mail indiquée au paragraphe 6 ci-après.
4. Les candidats éligibles intéressés peuvent solliciter des clarifications sur le dossier de consultation en adressant une demande écrite par papier ou par mail au **Responsable d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils**. Cette demande devra être formulée au plus tard deux (02) jours avant la date limite de dépôt mentionnée au paragraphe 8 ci-dessous. Les réponses aux demandes de clarification seront envoyées par mail au candidat qui a effectué la demande de clarification et aux autres candidats qui ont informé TAAZOUR de leur intention de participer à la consultation, sous réserve qu'ils aient fournis leurs adresses mail.
5. L'adresse du **Responsable d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils** est la suivante :

« Déléation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR) Siège Social : ILOT K. Ext S2-232bis NOUAKCHOTT-MAURITANIE
Téléphone : 45 24 38 99/ 36 33 23 15 ; E-mail : aboulaminedieng@gmail.com. ».

6. Pour être jugé qualifié, le Soumissionnaire doit fournir la preuve de la réalisation d'au moins un (1) marché de fourniture de produits alimentaires, d'une valeur au moins égale à 1 500 000 MRU.
Les candidats devront fournir la preuve que ces marchés ont été exécutés de manière satisfaisante (fournir les attestations de bonne exécution avec une copie des pages de garde et de signature du contrat).
7. Les offres en trois (3) exemplaires (original plus deux copies), en langue française, devront être remises **sous pli fermé** au secrétariat central de TAAZOUR au plus tard le **05/06/2025 à 11 heures 00 minutes, heure locale à Nouakchott**. La mention suivante doit être indiquée sur l'enveloppe contenant l'offre :

« À Monsieur le Responsable d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils, offre pour la fourniture de produits alimentaires pour 2 localités dans la commune de Bareina: A n'ouvrir qu'en séance de la Commission ad hoc »

La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Les offres remises après la date et/ou l'heure indiquées au point 8) ci-dessus seront écartées et ne seront pas ouvertes.

8. Les offres seront ouvertes en séance publique de la Commission Ad'hoc en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à ladite séance le **05/06/2025 à 11 heures 30 minutes, heure locale à Nouakchott**.
9. Les offres doivent avoir une **validité de soixante (60) jours à compter de la date limite de dépôts des offres**.
10. TAAZOUR se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente Demande de Consultation.

Vérifié par le Responsable d'appui à la commission ADHOC



Approuvé le Secrétaire Général de TAAZOUR

